

**Règlement du concours de dessin**  
**-FESTIVAL DES FEES EN BULLES -**  
**Organisé du 15 Septembre au 15 novembre 2017**  
**par le COMITE DES FETES DE JANZE**

- **Article 1**

Le comité des fêtes de JANZE, domicilié 14 rue de la Chataigneraie à JANZE (35150) organise dans le cadre de son festival « des fées en bulles » un concours de dessins.

Le thème qui a été défini est le suivant : **LES SUPERS HÉROS**

- **Article 2**

Le concours de dessin est ouvert à tous, adultes et enfants, à partir de 3 ans. La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'adhésion à l'association.

Elle s'adresse aux personnes de manière individuelle.

Un seul dessin par personne est autorisé.

- **Article 3**

Il est demandé que les dessins soient réalisés au format A4.

- **Article 4**

Si la participation au Concours a été organisée dans le cadre scolaire ou associatif, la participation reste individuelle et nominative.

- **Article 5**

Un formulaire de participation doit accompagner chaque dessin. Doivent obligatoirement y figurer le nom, le prénom et l'âge du participant, son adresse doit apparaître.

Si la participation au concours a été organisée dans un cadre scolaire le nom et l'adresse de l'établissement ou de l'association, la classe et le nom du professeur ou animateur peuvent également être renseignés.

Le dessin et le formulaire de participation doivent être envoyés avant le 15 novembre 2017

- par courrier postal à l'association COMITE DES FETES DE JANZE, concours de dessins des fées en bulles, 14 rue de la châtaigneraie à JANZE.  
Le cachet de la poste faisant foi.
- A déposer à la librairie « AU DETOUR D'UNE PAGE » – Place de la Mairie à Janzé

- **Article 6**

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des cinq catégories suivantes :

- Catégorie 1 : 0 - 6 Ans (sur un format A4)
- Catégorie 2 : 7 - 12 Ans (sur un format A4)
- Catégorie 3 : 13 – 17 Ans (sur un format A4)
- Catégorie 4 : 17 Ans et + (sur un format A4)

Pour chacune des quatre catégories, un dessin sera désigné vainqueur à la majorité des votes.

- **Article 7**

Les votes qui désigneront le vainqueur de chaque catégorie se feront via la page FACEBOOK :

<https://www.facebook.com/des.fees.en.bulles/>

- **Article 8**

Les dessins des participants seront mis en ligne le 16/11/2017 les votes débuteront dès la mise en ligne des dessins.

Le 01/12/2017, les compteurs de vote seront arrêtés.

Afin de voter pour un dessin, il suffit de cliquer j'aime sous celui-ci. Le 1 décembre, le dessin totalisant le plus de j'aime dans sa catégorie remportera le concours de cette catégorie.

- **Article 9**

Les gagnants se verront remettre leur trophée **le dimanche 3 décembre 2017**, dans le cadre du festival des fées en bulles.

Il y aura un gagnant dans chaque catégorie.

- **Article 10**

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 15 septembre 2017 : Ouverture du concours
- 15 novembre 2017 : Clôture de la remise des dessins.
- 16 novembre ouverture des votes
- 1 décembre 2017 fermeture des votes
- 3 décembre 2017 : Désignation des gagnants + remise des lots

**Article 11**

Chacun des gagnants sera ensuite individuellement averti. Si la participation au Concours a été organisée dans le cadre scolaire ou associatif, l'organisme participant sera également averti.

Le comité des fêtes de JANZE se réserve le droit de communiquer sur les gagnants du jeu, et, entre autre, de publier l'identité des gagnants.

- **Article 12**

Le comité des fêtes de JANZE est libre d'utiliser les dessins gagnants comme elle le jugera utile pour son action.

Les participants au présent concours autorisent l'association le comité des fêtes de JANZE à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication).

En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin au comité des fêtes de JANZE.

Tous les dessins du présent concours restent la propriété du comité des fêtes de JANZE, qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information du public.

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser leurs dessins avec leurs noms, prénoms et âges dans les diverses activités d'information du grand public sur la diversité culturelle qui sont les siennes, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou avantage quelconque.

- **Article 13**

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

- **Article 14**

Aucune réclamation ne sera admise.

- **Article 15**

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

- **Article 16**

Le comité des fêtes de JANZE, organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

- **Article 17**

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs « tuteurs légaux », s'ils sont mineurs, peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de l'association : 14 rue de la Chataigneraie à JANZE (35150).

Fait à JANZE le 13 Juillet 2017